



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de la Salmagne

Question orale n° 333

Texte de la question

Mme Sandra Delannoy interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur l'avenir de l'aérodrome de la Salmagne, situé sur les communes de Vieux-Reng et Elesmes. De récentes informations émanant du conseil d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre font état d'un projet de *data center*. Mme la députée est bien évidemment favorable à la création d'emplois que générerait l'implantation d'un *data center* sur le territoire ; néanmoins, elle se permet de signifier ici l'importance de préserver l'aérodrome, son activité et les entreprises environnantes. Ce projet de *data center*, s'il est retenu, doit être considéré avec toute la prudence nécessaire, eu égard aux besoins en eau qu'une telle installation requiert et au niveau plus que fréquemment bas de la nappe phréatique locale. L'aérodrome de la Salmagne a de nombreux atouts et caractéristiques qui pourraient être développés de façon à ce que des effets vertueux se fassent jour. Mme la députée pense notamment au fait que la Salmagne est un site d'atterrissage d'urgence pour les hélicoptères arrivant du CHU de Lille, pour les avions de Lesquin et qu'en cas d'arrêt de la chaîne industrielle de l'entreprise Ampere ElectriCity Maubeuge, la Salmagne permet l'acheminement de pièces urgentes par hélicoptère. Aussi, dans un courrier envoyé en mars aux ministres concernés, au préfet et au président de la région Hauts-de-France, elle a suggéré quelques pistes de développement. Elle lui demande donc son avis concernant l'avenir de ce site.

Texte de la réponse

AÉRODROME DE LA SALMAGNE

Mme la présidente . La parole est à Mme Sandra Delannoy, pour exposer sa question, n° 333, relative à l'aérodrome de la Salmagne.

Mme Sandra Delannoy . Des informations émanant du conseil de la communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre, relatives à l'avenir du site de l'aérodrome de la Salmagne, situé dans ma circonscription, font état de projets d'une usine de batteries ou d'un data center.

Si je suis bien évidemment favorable à la création d'emplois dans ce territoire, je me permets néanmoins de souligner l'importance de préserver l'aérodrome, son activité et, surtout, les entreprises environnantes. Le projet de data center, s'il était retenu, devrait être considéré avec toute la prudence nécessaire, eu égard aux besoins en eau d'une telle installation et au niveau très fréquemment bas de la nappe phréatique locale.

Dans le cadre du dispositif Sites clés en main France 2030, il semblerait aussi que le conseil communautaire ait transformé des terrains agricoles en zone urbaine susceptible d'accueillir une gigafactory voire un gigantesque parc éolien, en discussion du côté belge de la frontière depuis quelques années. Cela pose la question des critères selon lesquels cette transformation a été décidée.

L'aérodrome de la Salmagne a pourtant de nombreux atouts qui pourraient être développés. C'est un site

dynamique où sont installées trois sociétés privées et huit associations liées à l'aéronautique, qu'il s'agisse d'avions, de planeurs, de parachutisme ou d'ULM. En 2023, il a été le théâtre de près de 12 000 décollages, de 1 600 heures de formation et de 7 600 sauts en parachute, dont ceux de l'équipe de France de figures artistiques, plusieurs fois championne du monde. Ces chiffres rendent un peu mensongère sa désignation comme « ancien aérodrome ». Ce terrain ne peut pas être considéré comme une friche.

L'aérodrome est aussi un site d'atterrissage d'urgence pour les hélicoptères arrivant du centre hospitalier universitaire (CHU) de Lille et pour les avions de l'aéroport Lille-Lesquin. De plus, en cas d'arrêt de la chaîne industrielle sur le site de Maubeuge de l'entreprise Ampere ElectriCity, il permet l'acheminement de pièces urgentes par hélicoptère.

Dans un courrier envoyé en mars au ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, j'ai proposé plusieurs pistes intéressantes et novatrices visant à conserver l'aérodrome. Quel est l'avis du gouvernement sur l'avenir de la Salmagne ? Les habitants de ma circonscription, qui y sont attachés, attendent des réponses.

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, *ministre chargé des transports*. La France est riche d'une histoire aéronautique de premier plan et nous avons hérité d'un réseau unique d'aéroports et d'aérodromes. J'entends votre attachement à celui de la Salmagne. L'État reste attentif à l'existence de ce maillage aéroportuaire dense et à la conservation de ces infrastructures.

Néanmoins, vous n'êtes pas sans savoir qu'en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et d'une convention établie le 26 décembre 2006, l'aérodrome de Maubeuge a été transféré par l'État à la communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre. Depuis, au titre de la libre administration des collectivités, le devenir de l'aérodrome relève donc de la responsabilité de cette communauté d'agglomération. En cas de fermeture, l'État restera attentif au respect des obligations spécifiées dans la convention de décentralisation, relatives aux solutions de relocalisation proposées aux différents porteurs d'activité.

S'agissant des activités aéronautiques, vous n'ignorez pas que le centre hospitalier de Maubeuge est doté depuis 2021 d'une hélistation, accessible de jour comme de nuit, à même de satisfaire tous les besoins d'évacuations urgentes. Cela répond à l'un des arguments pertinents que vous avez développés. En matière de vol d'affaires ou d'urgence pour du fret, l'aéroport de Valenciennes-Denain, situé à 40 kilomètres de voie rapide de Maubeuge et doté d'une piste de 1 700 mètres équipée d'un balisage lumineux, d'un service de secours dédié et d'une procédure d'approche aux instruments permettant une accessibilité même dans des conditions de visibilité dégradées, est plus apte à répondre aux besoins de l'agglomération que l'actuel aérodrome de Maubeuge, limité par une piste de 1 300 mètres utilisable seulement de jour.

J'entends votre attachement à cette plateforme. Toutefois, la réalité est celle de la montée en puissance de l'aéroport de Valenciennes-Denain dont les caractéristiques permettent de répondre à un certain nombre des arguments que vous avez développés à bon escient.

Mme la présidente . La parole est à Mme Sandra Delannoy.

Mme Sandra Delannoy . J'ai bien entendu votre réponse. Toutefois, la question demeure : que va devenir l'aérodrome ? Une gigafactory, un centre de données ou un parc éolien ? Les habitants de la troisième circonscription du Nord veulent le savoir.

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Tabarot, *ministre* . Je vais être très franc avec vous : je ne le sais pas. C'est à la communauté

d'agglomération chargée de cet équipement d'en décider. Je ne sais pas si une annonce a déjà eu lieu et j'en suis au même niveau d'information que vous et que les habitants de votre circonscription. Je ne peux que le regretter.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Delannoy](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 333

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#)

Réponse publiée le : 12 mars 2025, page 3972

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [29 avril 2025](#)